

Rapport du jury
Examen professionnel de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques
Année 2021

L'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de services techniques de classe exceptionnelle s'est déroulé du 1^{er} au 8 octobre 2020.

L'organisation logistique et les conditions matérielles d'épreuves furent excellentes et l'ensemble des membres du jury remercie vivement la SDRF.

55 candidats s'étaient inscrits à cette épreuve, 46 se sont effectivement présentés.

A l'issue de l'épreuve, le jury a déclaré admis 11 candidats soit un taux de reçus proche de 20%.

L'épreuve unique d'admission consiste en une épreuve orale d'une durée de 25 minutes fondée sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dossier doit mettre en valeur le parcours professionnel de l'agent, la présentation d'une expérience marquante dont le candidat doit dégager des enseignements ainsi que ses motivations principales et objectifs.

L'épreuve elle-même est divisée en deux phases:

La première, d'une durée de 5 minutes, permet au candidat de présenter son parcours professionnel, de mettre en valeur les acquis tirés de ce parcours et d'exposer ses motivations.

Dans les 20 minutes que dure la seconde phase de l'entretien, il s'agit à travers de questions et de mises en situation professionnelle en rapport avec les expériences décrites dans le RAEP, d'apprécier le degré de maturité professionnelle, de connaissances d'ordre général sur l'organisation du ministère de l'intérieur ainsi que les capacités de réflexion, communication et management.

A titre liminaire, le jury rappelle la nécessité pour les candidats de préparer avec soin, tant leur RAEP que leur présentation orale, en respectant les attendus et principes méthodologiques rappelés lors des formations de préparation à l'examen professionnel. Cela permet un entretien plus personnalisé.

Le jury tient, par ailleurs, à préciser qu'il a tenu scrupuleusement compte des règles relatives à l'égalité de traitement entre les candidats. Cela a conduit certains de ses membres à ne pas participer à l'évaluation de candidats avec lesquels ils ont ou avaient été en relation professionnelle. En dépit des observations présentées ci-après, le jury estime avoir pu sélectionner de bons candidats aptes à assurer les missions confiées à des contrôleurs des services techniques de la classe exceptionnelle.

Les principaux constats faits par les membres du jury sont les suivants :

➤ Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle :

Les dossiers sont majoritairement bien préparés et étayés. Quelques dossiers sont, néanmoins, incomplets ou insuffisamment remplis.

Les récits d'expériences, parfois longs, étaient diversifiés, structurés et souvent intéressants. Cela a permis au jury de bien saisir ce que le candidat a retenu de son expérience professionnelle.

Les candidats doivent également veiller à évaluer avec **sincérité** leur rôle dans leur projet ainsi que les compétences acquises. Toutes les expériences ou le candidat surévalue sa participation le pénalisent lors de l'entretien et suscitent la déception des membres du jury.

Concernant leur motivation, les candidats sont pour la grande majorité d'entre eux trop peu explicites et se contentent souvent de relater leur parcours professionnel. Ils ne démontrent pas assez leurs ambitions et objectifs à court ou moyen terme. Quelques-uns sont même surpris que le jury évoque ce point ; en effet la réussite de cet examen professionnel n'est pas accompagnée de mobilité géographique, ce qui ne favorise pas leur préparation sur cet aspect de l'entretien.

Les candidats donnent le sentiment que leurs motivation et souhait de promotion se limitent à un objectif de reconnaissance professionnelle et d'aboutissement de carrière.

Ils doivent être en mesure de montrer que le passage au grade de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques entraîne un saut qualitatif qu'il leur appartient de décrire et d'illustrer.

➤ L'entretien oral avec le jury :

La maîtrise de la présentation orale des candidats est déterminante pour la suite de l'entretien. Dans l'ensemble, l'expression des candidats a été correcte voire excellente. Certains n'ont toutefois, pas du tout préparé leur présentation et ont, par conséquent, dû improviser. D'autres ont organisé de manière très formatée leur exposé, entraînant parfois confusion et blanc. Une attitude plus naturelle et personnelle est attendue.

À ce défaut formel, s'est souvent ajouté un contenu chronologique à l'image d'un curriculum vitae, très descriptif laissant trop peu de place à l'analyse des compétences acquises et ne faisant pas toujours apparaître la personnalité du candidat. Ce type de présentation ne permet pas au jury de percevoir la manière dont le candidat s'inscrit dans une démarche de progression personnelle et de promotion professionnelle. Le défaut évident de préparation de certains candidats a donné lieu à des présentations laborieuses suscitant peu d'intérêt. À l'inverse, certaines présentations dynamiques et enthousiastes ont permis au jury d'engager un échange soutenu avec les candidats .

Enfin, les candidats négligent souvent la partie « motivation » lors de leur présentation. Le jury tient à souligner qu'il attend de leur part une réelle ambition ainsi que l'expression d'un projet professionnel mûrement réfléchi.

La grande majorité des questions posées par les examinateurs reposait sur le dossier RAEP. Certains candidats ont éprouvé de réelles difficultés à répondre à des questions en lien direct avec leur expérience passée ou leur poste actuel. Certaines réponses n'ont pas été suffisamment développées ni argumentées faisant apparaître des lacunes, voire un niveau de compétences insuffisant

Ces candidats ont parfois pu donner l'impression de ne pas être en mesure de prendre un poste à plus forte responsabilité ou exposition.

À l'inverse, d'autres candidats ont su démontrer leurs compétences et expériences acquises au fil de leur parcours professionnel. Ils ont également su faire preuve de transversalité au niveau de leur ministère.

Le jury a pu constater un manque de connaissances évident de certains candidats concernant leur environnement professionnel y compris proche. Chez ces derniers, cela a mis en évidence un défaut de connaissances générales avéré. Il est attendu sur ce point un socle minimal de connaissances de leur part, puisqu'ils ont vocation à exercer dans tous les domaines d'intervention et filières du ministère de l'intérieur, tant en administration centrale qu'en service territorial. L'ouverture d'esprit et la capacité à prendre position constituent des éléments clés pour l'appréciation du jury.

En ce qui concerne la connaissance du ministère de l'intérieur, un bon nombre de candidats a négligé cette partie relevant pourtant d'une intégration normale dans leur univers professionnel.

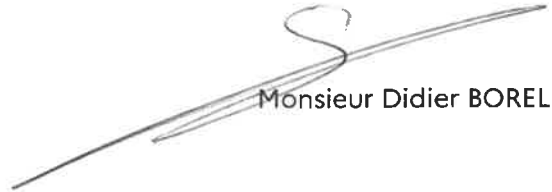
Concernant les mises en situation, le jury a plutôt été satisfait des prestations des candidats. Ils doivent parvenir à se projeter sur des situations inconnues ou inattendues en mettant en évidence leur sens des responsabilités, du management, leurs savoir-être et savoir-faire afin d'appréhender et de démontrer leur réactivité au regard de la problématique exposée.

Certains candidats se contentent de formules imprécises et générales alors que le jury attend une maîtrise technique avérée et une expérience illustrée concrète. La capacité de synthèse orale mériterait d'être améliorée. Des candidats développent, de façon exagérée, certains aspects techniques de leur métier pour gagner du temps, obligeant les membres du jury à demander de la concision.

Le jury a apprécié les candidats qui ont fait preuve de bon sens et démontré une qualité de réflexion ainsi qu'une réelle capacité de réaction.

De manière plus générale, le jury souhaite mettre particulièrement en exergue la nécessité pour les candidats d'argumenter et de proscrire les réponses trop superficielles et convenues trahissant une connaissance insuffisante de leur environnement professionnel.

Le président du jury,



Monsieur Didier BOREL

